

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 16 juillet 2019;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 16 juillet 2019 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 16 juillet 2019 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
  - DNA ;
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIHN, Adjointes au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Laurence PALMER, Christelle HIRSCHMANN, Carine SCHUTZ, Conseillères Municipales ; MM. Dominique WAEGELL, Olivier SENGLER, Philippe SIMLER, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, Mmes Alexandra FRECH, Estelle SCHUHLER Conseillères Municipales et MM. Guy ENGEL, Claude BRUNSCHWILLER Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, est absente.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal.

**Membres en exercice: 23    Présents: 17    Absents et excusés: 6    Procurations: 5**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

oOo

**52.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**

**52.2 PATRIMOINE**

*Château du Ramstein- Fondation du Patrimoine  
Convention de souscription*

**52.3 DOMAINE**

*Droit à résolution – Mainlevée*

**52.4 RAPPORTS D'ACTIVITES**

**A. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle**  
*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018*

**B. Communauté de Communes de Sélestat**  
*Rapport annuel d'activités 2018*

**C. Smictom d'Alsace Centrale**

*Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*

**52.5 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

**52.6 COMMUNICATIONS**

**52.7 VŒUX – DIVERS**

oOo

Le Maire accueille le public présent.

**52.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

**52.2 PATRIMOINE**

*Château du Ramstein- Fondation du Patrimoine  
Convention de souscription*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par délibération en date du 25 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif à l'opération de sauvetage du château du Ramstein. Il est rappelé que le projet s'établit à hauteur de 702 500,- € HT soit 843 000,- € TTC.

Le plan de financement comporte outre les aides de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, un autofinancement de 131 715,- € augmenté d'un emprunt de 110 000,-€.

Comme annoncé lors de ladite séance, il est proposé aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine à laquelle la Commune est déjà adhérente.

Cette convention permettra le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire et l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises.

La souscription sera gérée par la Fondation du Patrimoine. Chaque don fera aussi l'objet d'un enregistrement par la Fondation du Patrimoine qui adressera en retour au donateur un reçu fiscal correspondant au montant de son don.

Pour les particuliers, le don ouvre droit, par exemple, à une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Il est demandé au Conseil :

**D'APPROUVER** le principe d'organisation d'une campagne de mécénat populaire dans le cadre de l'opération à mener sur le château du Ramstein ;

**D'APPROUVER** le lancement du dispositif via la Fondation du Patrimoine ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de souscription proposée ainsi que toute pièce afférente à la présente.

#### **Entrée de Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale**

Le Maire indique au Conseil avoir reçu l'assurance des représentants de la Fondation du Patrimoine qui lui ont indiqué que chaque euro donné dans le cadre de ce projet sera reversé intégralement pour les travaux. 100% des montants recueillis seront donc investis dans le cadre de ladite consolidation.

L'adhésion à la fondation constitue également un préalable incontournable à l'attribution de l'aide régionale.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, soulignant qu'une information en direction du public devra être organisée, le Maire précise qu'il y a même obligation d'assurer la confection de plaquettes ou dépliants. Ces pièces pourront faire l'objet d'une distribution dans les boîtes aux lettres via le Dorf'Briaf comme indique le Maire. Concernant la limitation des dons le Maire confirme qu'aucune limite n'est applicable en matière de don, exception faite de l'avantage fiscal octroyé tel que précisé sur le projet de délibération d'ailleurs.

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère, précise qu'en cas d'atteinte du plafond, un report sur l'année N+1 est possible fiscalement.

A Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère, suggérant l'organisation d'une conférence pour

mettre en avant les réalisations et travaux, le Maire rappelle qu'une conférence a déjà été organisée dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire des Veilleurs.

M. SIMLER indique qu'une manifestation spécifique pourrait être envisagée avec un ciblage particulier du mécénat. Le Maire indique accueillir cette suggestions avec bienveillance, le sujet étant à affiner avec l'Association des Veilleurs. Une programmation conjointe pourrait s'élaborer avec plaisir ajoute-t-il.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE** le principe d'organisation d'une campagne de mécénat populaire dans le cadre de l'opération à mener sur le château du Ramstein ;
- APPROUVE** le lancement du dispositif via la Fondation du Patrimoine ;
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de souscription proposée ainsi que toute pièce afférente à la présente.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **52.3 DOMAINE**

##### ***Droit à résolution – Mainlevée***

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par demande du 18 juin dernier, Maître HASSLER, Notaire à Wittelsheim, demande la radiation du droit à résolution inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Scherwiller et portant sur la parcelle sise Allée de Fautenbach - cadastrée sous-section C – parcelle N° 742/557 d'une contenance de 34,67 ares et appartenant à la SCI DC 67 de Kirchheim.

Ce droit à résolution résulte de l'acte de vente aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu le terrain de construction sur lequel est édifié un bâtiment d'activités. Conformément à l'acte de vente, un droit à résolution a été inscrit sur le bien acquis par la SCI DC 67 au profit de la Commune de Scherwiller en vue de garantir le respect de l'obligation personnelle de commencer les travaux de construction dans le délai de 24 mois et l'interdiction de revente avant la construction.

A ce jour, la construction est achevée de sorte que ce droit à la résolution n'a plus lieu d'être.

Aussi, il appartient au seul Conseil Municipal :

- DE SE PRONONCER** sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis Allée de Fautenbach – section C – parcelle N° 742/557 d'une contenance de 34,67 ares et appartenant à la SCI DC 67 ;
- D'AUTORISER** le Maire à donner pouvoir à Maître HASSLER, Notaire à Wittelsheim, pour procéder à cette radiation.

Le Maire rappelle qu'il s'agit du dernier terrain commercialisé dans le PAA Est. L'entreprise concernée par la division parcellaire est la société Est Pesage, vendeuse, et qui aujourd'hui cède une partie du terrain pour la réalisation d'un projet de carrosserie destiné à donner une suite favorable à une demande d'une entreprise de carrosserie locale. Le Maire indique avoir mis les parties en rapport, l'entreprise Est pesage ayant dès le début indiqué souhaiter céder une partie de sa surface urbanisable. En complément de l'activité à créer, le bâtiment construit est loué partiellement à une micro brasserie. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**SE PRONONCE** sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis Allée de Fautenbach – section C – parcelle N° 742/557 d'une contenance de 34,67 ares et appartenant à la SCI DC 67 ;

**AUTORISE** le Maire à donner pouvoir à Maître HASSLER, Notaire à Wittelsheim, pour procéder à cette radiation.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **52.4 RAPPORTS D'ACTIVITES**

##### **A. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle** *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018*

##### **Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

###### *A. Eau potable* *Périmètre de l'ILL au vignoble*

Monsieur Philippe SCHEIBLING, délégué auprès de la Commission locale présente succinctement le rapport annuel 2018 du Périmètre de l'ILL au Vignoble.

###### *B. Assainissement* *Périmètre de Sélestat*

Monsieur Philippe SCHEIBLING, délégué auprès de la Commission locale présente succinctement le rapport annuel 2018 du Périmètre de Sélestat.

Après la présentation des deux rapports M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaite connaître le sort réservé au projet de création d'une nouvelle station de pompage sur Sélestat. M. SCHEIBLING précise que pour l'instant le projet est abandonné. Il souligne que les sources et puits existants sont maintenus en fonction et rappelle que la station de pompage de Scherwiller fonctionne par rejet dans l'Aubach. Cette solution permet de maintenir une source d'approvisionnement éventuelle qu'il y a lieu de préserver.

Le chantier le plus lourd en terme d'investissement et en matière d'assainissement est celui du traitement du « cancer du béton » soit la fragilisation des bétons en milieu humide de la station d'épuration ceci pour un montant de 130 000 €.

Le Conseil prend acte des deux rapports.

#### **52.4 RAPPORTS D'ACTIVITES**

##### **B. Communauté de Communes de Sélestat**

*Rapport annuel d'activités 2018*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Président de la Communauté des Communes de Sélestat doit adresser chaque année aux Maires des Communes membres un rapport d'activités pour une présentation devant leur Conseil Municipal. Ce rapport retrace de manière synthétique, pour chacune des compétences intercommunales, les principaux éléments de l'activité de l'année considérée.

Le Maire, également Vice-Président en charge de l'attractivité du territoire par le développement économique, informe le Conseil qu'en 2018 le Parc d'Activités Economique Intercommunal a connu une évolution notable par l'acquisition de 2,8 hectares de terrains faisant partie intégrante de la ZAC. Deux lots ont été constitués et aménagés. Les secrets du Val d'Argent en ont d'ores et déjà acquis un hectare, l'installation de l'entreprise Mondial Relay ayant nécessité 1,8 hectare. Il ajoute que diverses autres promesses de vente sont en cours de signature auprès du notaire pour diverses entreprises. Le PAEI arrivera donc bientôt à saturation et seuls 3 terrains devraient encore rester à céder aujourd'hui.

Le Conseil prend acte de l'intégralité du rapport d'activité 2018.

#### **52.4 RAPPORTS D'ACTIVITES**

##### **C. Smictom d'Alsace Centrale**

*Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*

**Rapporteur : M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal**

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la Communauté de Communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM et présenté par Monsieur Dominique WAEGELL, Vice-Président, fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace Centrale,

- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les projets, ...

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, et par ailleurs Vice-Président du SMICTOM, rappelle que la production des déchets continue de baisser. Le dossier clé aujourd'hui lancé est celui des biodéchets qui, il le rappelle constitue 48 % du bac gris.

Les premières bornes de récupération ont été posées en partie ce jour.

Il rappelle que le kit est disponible en déchetterie et peut être récupéré y compris pour un voisin ou une connaissance. Il précise aussi que l'entrée à la déchetterie est offerte lors de la récupération du kit, une entrée donc exceptionnellement non comptabilisée.

Concernant les 12 bacs à mettre en place à Scherwiller et un au niveau de l'annexe de Châtenois, le zonage et l'esprit du projet élaboré et validé par la Municipalité sera respecté. Seules des adaptations liées à la nature du terrain par exemple ont été prises en compte.

M. Philippe SIMLER, Conseiller, indique qu'il y aura lieu d'être vigilant quant au respect des emplacements. Il a connu, fut un temps, des boîtes aux lettres scellées qui ont voyagé car leur emplacement ne convenait pas.

La collecte débutera donc début août et se fera deux fois par semaine en période estivale avec un lavage systématique des bacs. A Sélestat ces tournées ont d'ailleurs déjà commencé. Le prestataire intervenant est Agrivalor qui a en charge la collecte et le traitement. Afin de faciliter la recherche des points d'apport, une géolocalisation de toutes les bornes sera faite et une application permettra la recherche des points de dépôts.

Autre point important : le projet SMICTOM 2029. A cette échéance, deux centres de tri de grande capacité et trois de moyenne capacité seront validés en Alsace. Dans cet esprit, les emballages plastiques seront intégrés dans les produits recyclables, donc à collecter dans les poubelles jaunes à compter du 01.01.2021.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, relevant le doublement du trafic routier, M. WAEGELL rappelle que la situation existait déjà de par les transferts en 2014 des produits depuis le SMICTOM vers Colmar lors des travaux de modernisation du Centre de tri.

Concernant la redevance, le nombre de levées sera pris en compte dès 2020 dans le calcul de la redevance. Trente-six levées seront intégrées dans la base. Les modalités exactes de calcul ne seront cependant connues qu'en septembre prochain, l'objectif à terme étant de passer de 180 kg/hab à environ 100 kg / hab.

Le dernier point évoqué concerne le centre de stockage pour lequel une autorisation est en place jusqu'en 2022, et ce bien que l'ADEAP ait formulé une demande de fin des apports en 2020, voire

2021. Les déchets ultimes partiront vraisemblablement ultérieurement vers un incinérateur, équipement existant à Strasbourg ou Colmar.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, souligne qu'en cas d'incident, ces incinérateurs étant peu nombreux, un impact considérable pèsera sur le SMICTOM. Il en est de même dans le cadre du projet SMICTOM 2029 pour ce qui concerne les futurs centres de tri. M. WAEGELL réplique en indiquant que c'est bien une des raisons d'être du SMICTOM en lui-même. M. WAEGELL indique que l'impact de l'incendie de l'unité de compostage se chiffre à quelques 4 millions d'euros, M. SIMLER souligne qu'il s'agit d'un tiers du budget. Les enjeux seront donc très conséquents.

Le Conseil ayant pris connaissance de l'intégralité du rapport d'activité 2018, en prend acte.

## 52.5 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

---

Décision municipale en date du 24 juin 2019 relative à l'attribution d'une consultation pour le remplacement du serveur et de deux postes informatique et acquisition d'ordinateurs portables pour les écoles. Le marché est confié à l'entreprise SIE, 6 Avenue Sébastopol, 57070 METZ pour un montant total de 9.791,95 € HT soit 11.750,34 € TTC.

---

Décision municipale en date du 24 juin 2019 relative à une consultation pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente.

---

Décision municipale en date du 24 juin 2019 relative à une consultation pour le remplacement de la gradation scénique de la salle polyvalente.

---

Décision municipale en date du 25 juin 2019 relative à une consultation pour des travaux de réhabilitation des douches des vestiaires et des toilettes du Club House de l'US Scherwiller.

---

Décision municipale en date du 26 juin 2019 relative à l'attribution d'une consultation pour un diagnostic des installations d'éclairage public. Le marché est confié à l'entreprise VIALIS pour un montant de : 14.910,- € HT

Cartographie et base de données des installations : 5.415,- € HT

Audit mécanique et électrique : 3.820,- € HT

Mesures d'éclairage : 2.750,- € HT

Audit énergétique : 1.575,- € HT

Solutions d'amélioration : 1.350,- € HT

---

Décision municipale en date du 27 juin 2019 relative à l'attribution de la consultation pour la fourniture de poubelles de ville. Le marché est confié à l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 6.736,56 € HT.

---



Décision municipale en date du 1er juillet 2019 relative à une consultation pour la fourniture de fioul et de GNR.

Décision municipale en date du 04 juillet 2019 relative à une consultation pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'année 2019/2020.

Décision municipale en date du 08 juillet 2019 relative à l'attribution de la consultation pour la fourniture de fioul et de GNR. Le marché est attribué à la société MUTSCHLER-BISCHOFF :

➤ Fioul domestique

Le prix unitaire étant : 0,667 €HT/L

Prix total estimatif pour 4000 litres : 2.666,67 € HT

➤ GNR

Le prix unitaire étant : 0,700 €HT/L

Prix total estimatif pour 900 litres : 630,- € HT

Prix total estimatif pour 4000 litres de fioul et 900 litres de GNR : 3.296,67 € HT

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision municipale en date du 21 juin 2019 relative à la location de la Maison des Associations à la date suivante :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Pôle Emploi « Club Cadres »	Réunion de 8h45 à 12h00 – Mardi 25 juin 2019	Gratuit

Décision municipale en date du 21 juin 2019 relative à la location de la salle polyvalente à la date suivante :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Confrérie des Rieslinger	Présentation des Vins – Mardi 16 juillet	Gratuit

Décision municipale en date du 21 juin 2019 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	Guinguette sous les Tilleuls – Dimanche 07 juillet	Gratuit
Mme VANLAERE	Fête de Famille privée – Samedi 20 juillet	50€

Décision municipale en date du 21 juin 2019 relative à la location du Club House à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Dimanche 07 juillet	Mme Anne SCHWAAB	Fête de Famille	150 €/jour

Décision municipale en date du 21 juin 2019 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Syndicat Viticole	Sentier Gourmand – Dimanche 25 août	Gratuit
Mme Marie-Rose FREY	Fête de Famille / Anniversaire – Samedi 31 août	340 €

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que neuf déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître Benjamin MOREAU (15), Maître Joanne ALBRECHT (16), Maître Philippe POLIFKE (18), Maître Claude NUSS (19), Maître Brigitte SPEYSER (20), Maître Frédéric HASSLER (21), Maître Mickaël SOHET (22), Maître Michel RODRIGUES (23) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
15	Rue de Dambach-La-Ville	Section 08 Parcelles 115, 317, 323, 344, 346 et 348	503 m <sup>2</sup>	Non bâti	UB	
16	19Bis Route de Kientzville	Section 28 Parcelle 425/141	349 m <sup>2</sup>	Bâti	UB	
17	18 Rue de l'Ortenbourg	Section 07 Parcelle 133	321 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	
18	Rue des Merles - Kientzville	Section 30 Parcelle 224/59	897 m <sup>2</sup>	Bâti	UBk	
19	38 Rue de la Gare	Section 08 Parcelle 146	386 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	

20	Lieu-dit « Auf der Gebreit »	Section 36 Parcelles 228/15, 230/16, 232/17, 234/17, 236/19, 238/21, 240/22 et 242/23	9806 m <sup>2</sup>	Non bâti	UXdm	
21	Allée de Fautenbach	Section C Parcelle 742/557	3467 m <sup>2</sup>	Bâti	UXa	2524 m <sup>2</sup> à détacher
22	Rue de Sélestat	Section 18 Parcelle 642/35	1791 m <sup>2</sup>	Bâti	UB	
23	52 Rue de la Gare	Section 08 Parcelle 66	187m <sup>2</sup>	Bâti	UA	

(24)

**D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre**

Décision municipale en date du 27 juin 2019 relative à l'adhésion à l'Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins ». Le montant de l'adhésion pour la commune de Scherwiller s'élève à 50 € pour l'année 2019.

Décision municipale en date du 11 juillet 2019 relative au renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Le montant de l'adhésion pour la Commune de SCHERWILLER s'élève à 100 euros pour l'année 2019.

Le Conseil prend acte.

## **52.6 COMMUNICATIONS**

### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

- En vue de la préparation du Dorf Briaf de la rentrée, un retour des articles est attendu pour le 6 septembre.
- Il adresse ses remerciements aux divers intervenants qui ont assuré l'accueil du passage du Tour de France et qui ont permis de mettre Scherwiller sous le feu des projecteurs. Un grand bravo et merci à tous pour cela.

### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :**

- Construction de l'école élémentaire : le chantier a passé une étape avec le départ de la grue nécessaire pour le gros œuvre.

L'entreprise « Charpente MARTIN » a posé le toit de la salle d'évolution et poursuivra son intervention fin août. Le couvreur est déjà à l'œuvre et sera partiellement retardé par l'intervention reprogrammée de l'entreprise de charpente.

- Aménagement de la rue Sainte Odile : La pose des gardes corps a été réalisée in extrémis avant le passage du Tour de France. Ouf ...

- Travaux de l'autoroute : Le Maire et M. SCHEIBLING ont reçu les riverains de la rue de Sélestat qui ont souhaité présenter leurs doléances suite à l'augmentation du trafic dans ladite rue. Des essais de retrait de bacs à fleurs ont été organisés dans un premier temps.

M. SCHEIBLING rappelle que le chantier entre dans sa 2<sup>ème</sup> phase, une situation qui améliorera sans doute la circulation par la réduction du nombre de véhicules.

M. Gérard DILLESEGER, Conseiller, précise que la situation actuelle est sans commune mesure avec ce à quoi les riverains seront confrontés lorsqu'enfin le contournement de Châtenois sera lancé.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, relevant des passages constatés dans les chemins comme le Goensterweg, le Maire rappelle que certaines applications de téléphones mobiles non maîtrisables y effectuent des renvois. Il en était d'ailleurs ainsi lors du Slow Up où il avait pu le constater lui-même en tant que signaleur.

M. SCHEIBLING rappelle aussi que l'impact des travaux est la réduction du bruit provoqué par le passage des véhicules sur le contournement de l'autoroute. La qualité de vie des habitants de Scherwiller en particulier s'est déjà améliorée en ce sens, et le sera encore après la tranche 2019. Il rappelle la fin des travaux qui est programmée fin septembre, en espérant au passage que ceux-ci auront pris de l'avance comme lors du chantier de l'année 2018.

**M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, quitte la réunion.**

## **52.7 VŒUX – DIVERS**

### **Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale :**

- Rappelle l'organisation de la traditionnelle guinguette de l'EHPAD le 04 août prochain à partir de 11h30. Le Conseil Municipal y sera le bienvenu, soit pour le repas dès 11h30, soit dans le cadre de l'après-midi dansant.

### **M. Gérard DILLESEGER, Conseiller Municipal :**

- Relève que le passage de la faucheuse a provoqué quelques mécontentements dans le vignoble, la machine ayant « tapé » dans des enrochements, voire parfois même sur des emprises foncières privées.

Par ailleurs avec le passage à une certification HVE sollicitée par bien des viticulteurs, il y a lieu de revoir les dates et lieux de passages pour les prochaines années en affinant le dispositif.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30.

Le Maire souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Yves SCHNELL

Secrétaire



Olivier SOHLER

Maire

